



DEMANDE D'ENGAGEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Dossier à constituer pour engager un sapeur-pompier volontaire



ENGAGEMENT

NORMAL

SAISONNIER

CURRICULUM VITAE (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : _____ à : _____

Nationalité : _____ Âge : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Boite postale : _____ N°CAFAT : _____

MUTUELLE : _____

P
H
O
T
O

Obligatoire

Téléphone fixe : _____ Mobile : _____

Courriel : _____

Personne à joindre en cas d'accident

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

SITUATION PERSONNELLE

Marié Célibataire Pacsé(e) Autres : _____

Permis de conduire : VL PL TC Mer Autres : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié Fonctionnaire Travailleur indépendant Demandeur d'emploi

Profession exercée : _____ Employeur : _____ lieu : _____

EXPERIENCES DE SAPEURS-POMPIERS

AVEZ-VOUS DEJA OCCUPE LA FONCTION DE SAPEUR-POMPIER ? NON OUI , si oui remplissez le tableau ci-dessous :

Êtes-vous : Professionnel Volontaire Jeune sapeur-pompier Autre, précisez :

Affectation(s) actuelle(s)	Grade ⁽¹⁾	poste occupé	Depuis
Anciennes affectations			
Centre d'incendie de secours.....			Du au
Centre d'incendie de secours.....			Du au
Centre d'incendie de secours.....			Du au

⁽¹⁾ joindre obligatoirement la copie de vos arrêtés

À REMPLIR ET SIGNER

Civilité

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom :

Prénom :

Je déclare :

- Être en pleine jouissance de mes droits civiques (pour les étrangers, jouir des droits équivalents reconnus dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'expérience des fonctions de sapeur-pompier volontaire (pour les étrangers : ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation de même nature dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- M'engager à exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, et notamment de la charte du sapeur-pompier volontaire ;
- Donner mon accord pour l'exploitation de mon image par la ville de Dumbéa dans le cadre de ses actions de communication.

Fait à _____, le _____

Signature

Mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES

Le présent formulaire est établi entre la mairie de Dumbéa et le candidat pour un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

La Mairie de Dumbéa garantit au candidat après signature de la convention de SPV :

- La protection juridique et la couverture sociale, (accident de travail et maladie professionnelle) ;
- La réparation des préjudices subis en service commandé ;
- L'accès à la formation initiale et complémentaire pour assurer son activité opérationnelle.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le candidat s'engage :

- À être de bonne moralité ;
- Avoir entre 18 et 55 ans ;
- À obtenir une attestation de formation initiale de sapeur-pompier volontaire durant la période probatoire **(3 ans)** ;
- À participer à la formation continue, aux entraînements sportifs et manœuvres suivant une périodicité fixée par les textes et le règlement intérieur du Corps ;
- À respecter, les dispositions prévues par le règlement intérieur et tout sapeur-pompier volontaire doit obéissance à ses supérieurs ;
- Informer sa hiérarchie directe de tout changement survenu dans sa situation personnelle (arrêt de maladie, domicile, employeur, service national, coordonnées bancaires ou postales, etc.) ;
- À assumer les contraintes liées à la disponibilité opérationnelle ;
- À ne pas participer aux activités opérationnelles et fonctionnelles en cas d'arrêt maladie ou de travail ;
- À limiter le nombre de ses engagements en qualité de SP à deux corps communaux.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer votre prise en charge financière et de votre suivi pédagogique. Les destinataires des données sont le service de la formation du centre d'incendie et de secours Dumbéa et à la direction administrative et des affaires financières de la ville de Dumbéa.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et des nouvelles dispositions relatives au traitement à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Dumbéa, 66, avenue d'Auteuil 98835 DUMBÉA.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Ordonnance n°208-1125 du 12 décembre 2018, journal officiel de la Nouvelle-Calédonie n°9671 du 03 janvier 2019, p64.



CHARTRE DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



Les sapeurs-pompiers sont des acteurs indispensables dans la sécurité nationale et territoriale à laquelle concourent la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité économique.

Le sapeur-pompier joue un rôle essentiel dans la sécurité civile qui a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant d'un corps communal, intercommunal ou de la Nouvelle-Calédonie.

Principal acteur de la communauté des sapeurs-pompiers, le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la société. Il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels. Il contribue ainsi, directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toutes natures confiées aux services d'incendie et de secours.

Par là même, il est un acteur à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui agissent de manière coopérative et complémentaire avec lui.

Par son engagement, le sapeur-pompier volontaire prend part dans le cadre des principes de la Constitution de la République Française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide.

La charte du sapeur-pompier volontaire a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer les droits et les devoirs du sapeur-pompier volontaire. Cette charte définit, par ailleurs, le rôle du réseau associatif des sapeurs-pompiers dans la promotion, la valorisation et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers volontaires.

Lors de son premier engagement, cette charte est paraphée et signée par le sapeur-pompier volontaire.

Toute personne, qu'elle soit ou non en activité et quelle que soit son activité professionnelle, peut devenir sapeur-pompier volontaire, sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement :

- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps communal ou intercommunal ou de la Nouvelle-Calédonie investi à titre permanent des missions de sécurité civile et à avoir un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage, par ailleurs, à acquérir et maintenir les compétences nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je ferai preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à avoir un comportement vertueux face à l'alcool ou aux stupéfiants, à ne pas en consommer sur les lieux du travail, mais également à me préserver de tout abus qui pourrait avoir lieu en dehors de l'exercice de mes fonctions et à me soumettre à tout contrôle de dépistage.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.
- ☛ En tant que sapeur-pompier volontaire, je participerai aux cérémonies publiques et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

- ▣ Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.
- ▣ Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.
- ▣ Le sapeur-pompier volontaire a droit à une formation initiale et continue afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.
- ▣ Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif :

- ▣ Le réseau associatif, fondé sur des structures locales permet de favoriser et de resserrer les liens qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.
- ▣ Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.
- ▣ Le réseau associatif veille également aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers, au respect des valeurs dont les sapeurs-pompiers sont porteurs et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice.
- ▣ Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Le,

A,

Signature

RÉSERVE À L'ADMINISTRATION

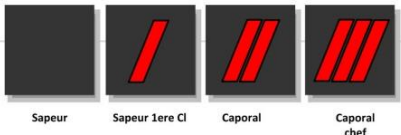
VISA ET OBSERVATIONS

Avis de :	Nom	Date	Observations :
OFFICIER ADJOINT			
ADJOINT CHEF DE SERVICE			
CHEF DE SERVICE			
DIRECTEUR			
SRH			

Au vu du dossier d'engagement et de l'ensemble des pièces fournies, je propose un engagement de sapeur-pompier volontaire au grade :

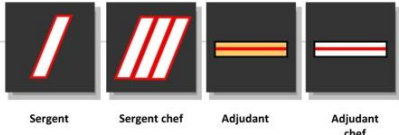
Entourer le grade

Hommes du rang et caporaux



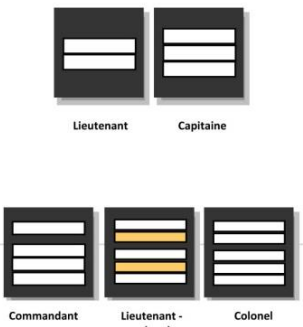
Sapeur Sapeur 1ere Cl Caporal Caporal chef

Sous-officiers



Sergent Sergent chef Adjudant Adjudant chef

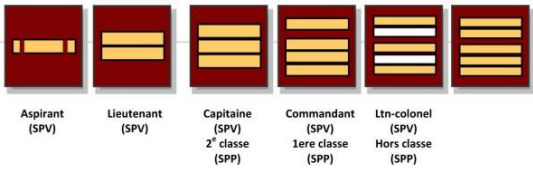
Officiers



Lieutenant Capitaine

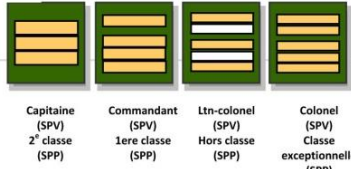
Commandant Lieutenant-colonel Colonel

Médecins



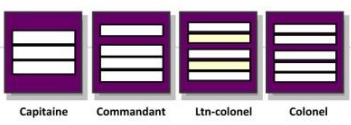
Aspirant (SPV) Lieutenant (SPV) Capitaine (SPV) 2e classe (SPP) Commandant (SPV) 1ere classe (SPP) Lt-colonel (SPV) Hors classe (SPP)

Pharmaciens



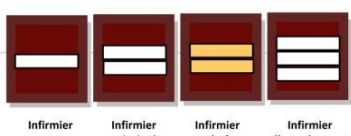
Capitaine (SPV) 2e classe (SPP) Commandant (SPV) 1ere classe (SPP) Lt-colonel (SPV) Hors classe (SPP) Colonel (SPV) Classe exceptionnelle (SPP)

Vétérinaires




Capitaine Commandant Lt-colonel Colonel

Infirmiers



Infirmier Infirmier principal Infirmier chef Infirmier d'encadrement

Experts



Expert Expert SSM Psychologue

CADRE RESERVE A MONSIEUR LE MAIRE

AVIS :

FAVORABLE

OUI

NON

CADRE RESERVE AU SRH

CONVENTION SIGNÉE LE :

N° DE LA CONVENTION :

TYPE : NORMAL SAISONNIER Nb de mois :